



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE DE LA MPT

**Activité : CHANT**

## **PRÉAMBULE :**

Le présent Règlement Intérieur Spécifique a pour but d'apporter des précisions en vue de favoriser le bon fonctionnement de l'activité citée en titre. Il ne peut venir en opposition au Règlement Intérieur Général.

Des modifications dans le fonctionnement de l'activité peuvent à tout moment imposer une modification du texte. Dans ce cas, un nouveau Règlement Intérieur Spécifique doit être immédiatement proposé à l'avis et à la validation au C.A.

Les pratiquants de l'activité doivent en prendre connaissance au moment de l'inscription.

L'inscription à l'activité implique, de fait, l'adoption et le respect du Règlement Intérieur Spécifique.

## **I- FONCTIONNEMENT :**

- La durée de chaque séance est fixée conjointement par l'animateur et la direction de la MPT.

- Les séances supprimées ne sont pas obligatoirement remplacées.

Toutefois la MPT s'engage à assurer, au minimum, le nombre de séances inscrit et annoncé au début de l'année de fonctionnement.

- Une salle est attribuée à l'activité, mais une modification peut être possible.

## **II- ADHESION-COTISATION :**

- L'Adhésion à la MPT est obligatoire avant de régler la cotisation de l'activité.

- Possibilité d'une préinscription en juin pour la saison suivante.

- Possibilité de s'inscrire jusqu'en Janvier pour les chorales, et jusqu'aux vacances d'hiver pour les cours techniques; dans la limite des places disponibles.

## **III- FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE :**

Les cours de techniques vocales se déroulent comme suit :

- Posture et connaissance du corps, respiration phonatoire + travail à la paille, vocalises, de façon individuelle ou en binôme.

Chacun chante un titre choisi la séance précédente avec l'intervenant.

- à compter de Mai, travail des titres pour le concert de fin d'année en priorité. Ceux qui n'y participent pas ne sont pas exclus et choisissent leur titre.

Conditions pour participer au concert de fin de saison :

- répéter au moins 2 cours au mois de mai

- + 1 répétition générale avec les musiciens

- Tout outil de travail audio fourni et interprété par l'intervenant ne doit pas être diffusé de quelques manières.

A la fin de chaque séance, un des responsables légaux doit prendre en charge chaque personne mineure.

En cas d'absence informer la Maison Pour Tous, et l'intervenant.

#### **IV-MATÉRIEL :**

- A chaque séance: Venir avec toutes les partitions (textes) de travail, mêmes anciennes, une clef USB, et un CD pour ceux qui n'ont pas internet.
  - Le travail se faisant sur PBO, si l'intervenant ne possède pas le titre choisi, il existe des sites internet gratuits ou payants (1.99€ le titre) sur les quels l'adhérent peut se le procurer.
- Prévoir une bouteille d'eau  
Pour les techniques amener une paille en supplément.

#### **V-SORTIES :**

- A l'occasion de certaines manifestations extérieures l'activité peut être appelé à y participer. Ces sorties doivent se faire avec l'accord de la direction de la MPT.

#### **VI- BÉNÉVOLAT :**

Tous les participants peuvent être bénévoles de l'association dans d'autres activités ou manifestations.

#### **VII- OBLIGATIONS :**

- Prévenir l'intervenant et la MPT en cas de problème/particularité physiologique ou médical (dos, allergies causant des difficultés respiratoires... )
  - si l'adhérent suit ou a suivi une rééducation phonatoire, il doit en avertir l'intervenant et le mettre en contact avec le thérapeute si nécessaire.
- De même que l'intervenant peut proposer un bilan vocal auprès d'un phoniatre s'il le juge utile, avant de commencer la pratique du chant.
- Consulter ses courriels avant chaque séance.
  - Pour la bonne pratique de l'activité, tous les pratiquants doivent respecter strictement les horaires de début et de fin de séance.
  - Les participants doivent procéder à l'installation et au rangement des locaux.
  - En cas d'exposition extérieure, personnelle ou collective, faisant référence à la MPT, celle-ci doit être préalablement informée.

***Validé par le Conseil Administration le 23 mai 2016***

*Le Président*

*Loïc GEFRAULT*